

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 octobre 2018

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 2 octobre 2018**, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ quinze (15) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

**2018-10-344 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2018-10-345 1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 4 septembre 2018 et extraordinaire du 21 septembre 2018**

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux des séances ordinaire du 4 septembre 2018 et extraordinaire du 21 septembre 2018.

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 septembre 2018 et extraordinaire du 21 septembre 2018.

**ADOPTÉ**

#### 1.4 Rôle triennal d'évaluation (année 2018) – Dépôt

Le greffier confirme le dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 à son bureau le 12 septembre 2018 et la publication de l'avis public à l'effet que ledit rôle est dans son premier exercice fiscal.

## 2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du MAMOT du 13 septembre 2018 (Proportion médiane et facteur comparatif exercice financier 2019).

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes se prévalent de la première période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- le nouveau rôle d'évaluation foncière;
- la légalisation du cannabis et la réglementation municipale;
- des travaux sur un terrain vis-à-vis du Centre Lac Brome;
- la séance extraordinaire du 21 septembre 2018;
- la présence prolongée, dans le secteur de Foster, de wagons transportant du propane.

## 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

### 4.1 ADMINISTRATION

#### 2018-10-346 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par David Taveroff*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **782 385,90 \$**;
- Comptes à payer : **382 426,20 \$**.

*ADOPTÉ*

#### 4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

##### 2018-10-347 4.1.2.1 Décomptes progressifs

- **Contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc, chemin Knowlton) – Décompte progressif #3 révisé**

ATTENDU la résolution 2018-08-272;

ATTENDU les recommandations du 24 août 2018 de la firme *Les Consultants SM Inc.* pour le paiement du décompte progressif #3 révisé du 24 août 2018 au montant de **93 353,70 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en

exécution du contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc, chemin Knowlton);

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #5**

ATTENDU les recommandations du 19 septembre 2018 de la firme *Les Consultants SM Inc.* pour le paiement du décompte progressif #5 du 19 septembre 2018 au montant de **493 408,76 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria);

- **Contrat AO 2018-11 (Reconstruction, chemins Mill et Fairmount) – Décompte progressif #1**

ATTENDU les recommandations du 19 septembre 2018 de la firme *Les services EXP Inc.* pour le paiement du décompte progressif #1 au montant de **389 209,32 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-11 (Reconstruction des chemins Mill et Fairmount);

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- **Contrat AO 2018-03 (Remplacement d'aqueduc chemin Knowlton) – Décompte progressif #3 révisé**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 révisé au montant de **93 353,70 \$**, taxes incluses, à la firme **Bertrand Ostiguy Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #5**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #5 au montant de **493 408,76 \$**, taxes incluses, à la firme **Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

- **Contrat AO 2018-11 (Reconstruction chemins Mill et Fairmount) – Décompte progressif #1**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 au montant de **389 209,32 \$**, taxes incluses, à la firme **Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**2018-10-348 4.1.2.2 Factures diverses**

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes :

- **7 037,32 \$** à titre de paiement de la facture #454024 à **Les services Exp Inc.** pour services de contrôle des matériaux dans le cadre du contrat AO 2017-07;
- **3 271,56 \$** à titre de paiement de la facture #363689 à **Les consultants S.M. Inc.** pour services professionnels dans le cadre du contrat AO 2017-11.

**ADOPTÉ**

**4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

*N/A*

**4.1.4 Ressources humaines**

*N/A*

**4.1.5 Divers**

**2018-10-349 4.1.5.1 Mauvaises créances – Radiation**

ATTENDU QU' il existe aux comptes à recevoir de la Ville des créances qui sont soit prescrites, soit irrécouvrables car le titre de propriété n'est pas clair;

ATTENDU QU' il y a lieu de radier ces mauvaises créances des comptes à recevoir de la Ville, selon la liste à cet effet réalisée par la directrice des Finances et de la Trésorerie;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil autorise la radiation des créances suivantes des comptes à recevoir de la Ville :

<i>Matricule</i>	<i>Solde à radier</i>
8008-76-7867-0-000-0000	112,67 \$
7007-55-1137-1-012-0000	532,47 \$
8215-57-2832-0-084-0000	446,65 \$
8010-43-9416-0-000-0000	433,66 \$
8314-43-8978-6-000-0000	550,65 \$
8209-79-9869-2-000-0000	40,86 \$
Total :	2 116,96 \$

**ADOPTÉ**

## **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

### **4.2.1 Règlement 2018-10 – Emprunt pour la construction des passerelles à Trestle Cove – Avis de motion/Présentation**

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la reconstruction des deux passerelles à Trestle Cove. Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

## **5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

### **5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

#### **2018-10-350 5.3.1 401, chemin de Knowlton – Lot 4 267 551, Zone URC-3-L14**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 18-109 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 401, chemin de Knowlton – Lot 4 267 551, zone URC-3-L14.

**ADOPTÉ**

**2018-10-351 5.3.2 402, chemin de Knowlton – Lot 4 266 075, Zone URB-2-L14**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer deux portes régulières par des portes patios;

ATTENDU la résolution 18-110 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer deux portes régulières par des portes patios au 402, chemin de Knowlton – Lot 4 266 075, zone URB-2-L14.

**ADOPTÉ**

**2018-10-352 5.3.3 584, chemin de Knowlton – Lot 4 266 696, Zone UC-4-L13**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la modification d'une enseigne sur poteau;

ATTENDU la résolution 18-111 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la modification d'une enseigne sur poteau au 584, chemin de Knowlton – Lot 4 266 696, zone UC-4-L13.

**ADOPTÉ**

**2018-10-353 5.3.4 49, rue Maple – Lot 4 266 208, Zone UCV-2-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant un agrandissement résidentiel;

ATTENDU la résolution 18-112 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant un agrandissement résidentiel au 49, rue Maple – Lot 4 266 208, zone UCV-2-K15.

**ADOPTÉ**

**2018-10-354 5.3.5 47, rue Lansdowne – Lot 4 266 449, Zone URA-12-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une nouvelle résidence;

ATTENDU la résolution 18-113 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une nouvelle résidence au 47, rue Lansdowne – Lot 4 266 449, zone URA-12-K15.

*ADOPTÉ*

**2018-10-355 5.3.6 160, rue Victoria – Lot 4 266 862, Zone URA-20-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement du matériel de la toiture;

ATTENDU la résolution 18-114 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement du matériel de la toiture au 160, rue Victoria – Lot 4 266 862, zone URA-20-K15.

*ADOPTÉ*

**2018-10-356 5.3.7 21, chemin McCurdy – Lot 3 938 521, Zone UMV-1-P3**

ATTENDU le dépôt d'une demande le remplacement du matériel de la toiture;

ATTENDU la résolution 18-115 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement du matériel de la toiture au 21, chemin McCurdy – Lot 3 938 521, zone UMV-1-P3.

*ADOPTÉ*

#### **5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.*

##### **2018-10-357 5.4.1 15, chemin de la Baie-Cedar – Lot 3 938 979, Zone UV-2-G13**

ATTENDU le projet de construction d'un garage privé résidentiel, comportant un étage ayant une hauteur totale de 6,71 mètres;

ATTENDU QUE l'alinéa 7 de l'article 35 du *Règlement de zonage no 596* fixe la hauteur maximale des bâtiments accessoires en périmètre urbain à 6 (six) mètres;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 18-104 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'un garage privé résidentiel, comportant un (1) étage ayant une hauteur totale de 6,71 mètres au 15, chemin de la Baie-Cedar – Lot 3 938 979, zone UV-2-G13.

**ADOPTÉ**

##### **2018-10-358 5.4.2 117, chemin Baie-Rock Island – Lot 4 264 946, Zone UV-9-F14**

ATTENDU le projet de construction d'un balcon empiétant partiellement dans la bande de protection riveraine du lac, à une distance de 12,06 mètres de la ligne des hautes eaux;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toute construction et travaux dans la bande de protection riveraine de quinze (15) mètres du lac;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation;

ATTENDU la résolution du CCE recommandant de refuser la demande et la résolution 18-105 du CCU recommandant au Conseil d'accepter la demande;



*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et résolu par une majorité des voix exprimées (5 pour, 1 contre)*

*La conseillère Lucy Gagnon votant contre la résolution*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'un balcon empiétant partiellement dans la bande de protection riveraine du lac, à une distance de 12,06 mètres de la ligne des hautes eaux au 117, chemin Baie-Rock Island – Lot 4 264 946, zone UV-9-F14.

*ADOPTÉ*

**2018-10-359 5.4.3 518, chemin Lakeside – Lot 4 265 272, Zone RBE-4-G16**

ATTENDU le projet d'agrandissement d'une résidence, par l'ajout d'un garage situé entièrement dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive d'un lac, cours d'eau ou milieu humide;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution du CCE et la résolution 18-106 du CCU recommandant chacune au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence, par l'ajout d'un garage situé entièrement dans la bande de protection riveraine au 518, chemin Lakeside – Lot 4 265 272, zone RBE-4-G16.

*ADOPTÉ*

**2018-10-360 5.4.4 40, chemin Centre – Lot 4 266 858, Zone A-1-J14**

ATTENDU le projet d'installer une enseigne sur poteaux ayant une hauteur hors tout de 4,12 mètres et une superficie de 2,36 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE l'annexe IV « Grille des normes diverses pour les enseignes par zone » du *Règlement de zonage no 596* fixe la hauteur maximale hors tout d'une enseigne dans la zone A-1-J14 à trois (3) mètres et la superficie maximale à 1,2 m<sup>2</sup>;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 18-107 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une enseigne sur poteaux ayant une hauteur hors tout de 4,12 mètres et une superficie de 2,36 m<sup>2</sup> au 40, chemin Centre – Lot 4 266 858, zone A-1-J14.

**ADOPTÉ**

**2018-10-361 5.4.5 315, chemin de Knowlton – Lot 4 471 081, Zone UI-3-L15**

ATTENDU le projet d'installation d'un panneau de signalisation ayant une superficie de 2,23 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le paragraphe 12 de l'article 56 du *Règlement de zonage no 596* limite la superficie des panneaux de signalisation à 0.4 m<sup>2</sup>;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 18-108 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'un panneau de signalisation ayant une superficie de 2,23 m<sup>2</sup> au 315, chemin de Knowlton – Lot 4 471 081, zone UI-3-L15.

**ADOPTÉ**

**5.5 DEMANDE À LA CPTAQ**

**2018-10-362 5.5.1 4, chemin Kuss – Lot 3 938 422, Zones ID-09-07 et RF-4-O5**

ATTENDU le préavis d'ordonnance du 24 juillet 2018 donné par la CPTAQ au propriétaire et au locataire du lot 3 938 422, Cadastre du Québec, sis en zones ID-9-07 et RF-4-05 du territoire de la Ville;

ATTENDU QUE l'objet de ce préavis est de faire cesser le tournage de l'émission de télé « La vraie nature » sur ledit lot, et qu'il souligne que toute demande d'autorisation serait de toute façon vouée à l'échec étant d'avis que ladite activité n'est pas conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE l'activité visée par le préavis de la CPTAQ est de nature occasionnelle et n'a d'incidence ni sur le sol agricole, ni sur les activités agricoles protégés par la réglementation d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU QUE la fin essentielle du pouvoir de zoner est de contrôler l'usage du sol et que les dispositions règlementaires d'urbanisme de la Ville limitant les usages en milieu agricole ont pour objet de protéger le sol agricole et les activités agricoles;

ATTENDU QU' aucun avis ou constat d'infraction en lien avec l'activité visée par le préavis de la CPTAQ n'a été transmis par la Ville au propriétaire ou au locataire dudit lot;

ATTENDU QU' il appartient à la Ville d'interpréter ses propres règlements et que la Ville n'est même pas convaincue que l'activité constitue « un usage » au sens de son règlement de zonage, encore moins un usage dérogatoire;

ATTENDU les représentations au directeur général par la directrice de la Gestion du Territoire et de l'Environnement et par le directeur du Greffe et des Affaires juridiques;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil :

- confirme la conformité à ses règlements d'urbanisme, notamment le *Règlement de zonage no 596*, de l'activité visée par le préavis d'ordonnance du 24 juillet 2018 donné par la CPTAQ au propriétaire et au locataire du lot 3 938 422, Cadastre du Québec, sis en zones ID-9-07 et RF-4-05 du territoire de la Ville;
- appuie la demande déposée par le propriétaire et le locataire du lot 3 938 422, Cadastre du Québec à la CPTAQ pour obtenir de cette dernière qu'elle autorise sur ledit lot le tournage – et la poursuite de toute activité liée n'ayant pas d'incidence sur le sol agricole ou les activités agricoles – de l'émission de télé « La vraie nature ».

**ADOPTÉ**

**5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

*N/A*

**5.7 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

*N/A*

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

### 6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2018-10-363

### 6.2 Organisation municipale de la sécurité civile

ATTENDU les résolutions 2014-03-80 et 2015-07-243;

ATTENDU QU' il y a lieu de mettre à jour l'organigramme de l'Organisation municipale de la sécurité civile;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'organigramme de l'Organisation municipale de la sécurité civile est remplacé par la version actualisée « Organigramme\_VLB\_V1\_18 juin 2018 ».

*ADOPTÉ*

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

### 7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

## 8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

### 8.2 Demandes d'aide financière

2018-10-364

#### 8.2.1 Tour du lac Brome

ATTENDU la demande d'aide financière des organisateurs de l'édition 2018 du Tour du lac Brome;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **10 000 \$**, à titre de contribution financière à l'édition 2018 du **Tour du lac Brome**.

*ADOPTÉ*

**2018-10-365 8.2.2 École Saint-Édouard**

ATTENDU QUE le Programme primaire du Baccalauréat international a été lancé en 1997 et est mis en œuvre par 1 472 établissements scolaires dans 109 pays;

ATTENDU QUE l'école Saint-Édouard offre ce Programme depuis 2014;

ATTENDU QUE l'année 2018-2019 en est une de recertification, ce qui exige des dépenses plus importantes;

ATTENDU QU' un comité de financement a été créé pour amasser des fonds pour le programme dans la collectivité.

ATTENDU QUE les parents vont bonifier leur contribution financière;

ATTENDU QU' aucune aide financière n'a été donnée par la Ville en 2016 et en 2018;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil estime que ce Programme constitue un atout indéniable pour la vigueur économique et culturelle de la Ville;

QUE le Conseil encourage l'école Saint-Édouard et son personnel enseignant à continuer à offrir le Programme primaire du Baccalauréat international;

QUE le Conseil autorise exceptionnellement la dépense de **15 000 \$** à titre de contribution financière à l'**École Saint-Édouard** pour l'année 2018-2019.

**ADOPTÉ**

**8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public**

N/A

**9. ÉCONOMIE LOCALE**

N/A

## 10. VARIA

2018-10-366

### 10.1 Résolution 2018-05-197 – Modification

ATTENDU la résolution 2018-05-197 concernant le retrait du domaine public et la vente du lot 4 267 910;

ATTENDU QUE seule une partie dudit lot fait l'objet de la vente et qu'il y a lieu de modifier ladite résolution en conséquence;

ATTENDU QUE la désignation cadastrale de ce nouveau lot est le lot 6 276 313, Cadastre du Québec;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le premier dispositif de la résolution 2018-05-197 est modifié et se lit désormais de la manière suivante :

QUE le Conseil autorise le retrait du domaine public du lot 4 267 910, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, et autorise la vente du nouveau lot 6 276 313, Cadastre du Québec, à madame Audrey Day pour la somme de dix mille cinq cent soixante dollars (10 560 \$), taxes et droits applicables en sus, tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) étant à la charge de l'acheteur;

**ADOPTÉ**

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- les discussions avec la Ville de Bromont concernant la possibilité d'une desserte policière;
- l'enquête indépendante en lien avec la mort d'un individu suite à l'intervention de la Sûreté du Québec;
- le nouveau rôle d'évaluation foncière, l'augmentation de l'évaluation globale et l'incidence possible sur les taxes municipales;
- un suivi d'une demande d'intervention par le MDMDDET dans un secteur de la route 215.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-10-367

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 19h59.

*ADOPTÉ*

---

*Richard Burcombe*  
*Maire*

---

*Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.*  
*Greffier*

